

# FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 21

Vendredi 29 avril 2022

## Matière

- 1- Hommage à Guy Lafleur, héros de notre sport national
- 2- Réchapper notre existence nationale ou l'indépendance, quelle priorité ?
- 3- Mettre fin à une nation culturelle, pour se penser en nation politique !

Rédaction : Gilles Verrier  
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



## 1- Hommage à Guy Lafleur, héros de notre sport national

---

Les Canadiens-Français ont apporté une contribution inégalée à la propagation du hockey. En Amérique du Nord, en Europe et à travers le monde nous avons fait notre marque. Nos compatriotes Maurice Richard, Jean Béliveau et aujourd'hui Guy Lafleur, ce dernier frappé par une mort précoce et malheureuse, nous rappellent avec éloquence ce que notre peuple a pu donner d'excellence dans le domaine des sports comme dans tous les autres.

Des sportifs exceptionnels sont devenus les idoles d'un peuple. Quand on dit que le hockey est notre sport national, ce que j'ai toujours entendu, depuis les ruelles de Montréal où je le pratiquais tout petit, c'est que le sport des Canadiens-Français est le hockey.

Richard, Béliveau et Lafleur ne soutenaient pas l'indépendance civique des Québécois, mais ils adhéraient au nationalisme traditionnel qui réclamait pour les Canadiens-Français tous les pouvoirs nécessaires pour assurer leur avenir. Ce qui était une promesse de la Confédération. Comme plusieurs, ils n'ont pas suivi les ambitions plus grandes qui réclamaient pour les Québécois anglophones et francophones un État indépendant. Mais cela n'est pas forcément déterminant. Ce n'étaient pas des politiques et il est toujours injuste de demander au peuple d'être plus fidèle à lui-même que ses élites, n'est-ce pas ?

Pour moi, ce sont des gestes irrépessibles, comme celui d'un Guy Lafleur, subtilisant pendant quelques jours la coupe Stanley, on l'a même accusé de l'avoir volée, pour aller la montrer à sa mère à Thurso, ces gestes font de lui un personnage qui le rattache au fil ininterrompu de nos générations. Parcourant l'Amérique, il n'a jamais oublié les siens, auprès de qui il se sentait une proximité qu'il ne retrouvait pas ailleurs.



Voici le texte et des commentaires sur Facebook :

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=794476231551954&set=gm.1058134658104107>

Selon moi, Guy Lafleur mérite les honneurs d'une place dans la Galerie des personnages remarquables de notre histoire, juste une marche au-dessous du Panthéon national des Canadiens-Français. La Fédération des Canadiens-Français travaille à dessiner un avenir rattaché au passé des Canadiens-Français.

Quelqu'un a réagi de la façon suivante sur Facebook, la version que vous venez de lire a été modifiée.

#### ***Guy Lafleur et le Référendum de 1996***

*Imaginons que Lafleur quelques jours avant le Référendum de 1996, ait invité ses compatriotes à voter "OUI", nous serions indépendants.*

Il faut se demander si une telle affirmation nous place dans le Real Politik ou devant une nouvelle pépite de la pensée magique. La petite fièvre référendaire sans lendemain que nous avons vécue en 1995, doit-elle nous faire oublier que le référendum n'avait qu'une valeur consultative ? Et qui peut s'imaginer que le suprémacisme anglo-saxon, qui façonne notre destinée depuis 1763, allait subitement s'effacer parce qu'un OUI nous serait apporté par une vedette de hockey ? Ce qui manque, ne serait-ce pas plutôt une détermination sous-tendue par une doctrine qui respecte la vérité. Ce ne serait pas plutôt des labours profonds qui peuvent faire germer des figures providentielles dans la moisson ?

## La LNH n'est pas la seule à blâmer pour la dispersion des Canadiens-Français en milieu anglophone

Le commentateur poursuit :

*Je suis convaincu qu'après le référendum presque perdu, les fédéralistes comme les Desmarais et Chrétien se sont dit : "Le risque qu'un joueur de hockey vedette recommande le "OUI" est trop grand !" A l'avenir nous demandons à la LNH de placer chaque nouveau joueur prometteur francophone du Québec, dans une équipe différente de la LNH. Avec un peu de chance, en Floride ou en Californie il rencontrera l'âme sœur unilingue et ses enfants parleront anglais, comme c'est le cas de Martin Saint-Louis actuellement domicilié officiellement au Connecticut.*

*Sommes-nous assez matures pour construire notre pays ? J'en doute !.*

Sur ce point, il a raison. Une politique nationale canadienne-française, qui serait si nécessaire dans le hockey pour la cohésion des Canadiens-Français est délibérément ignorée par la LNH. On peut penser qu'elle est insensible à ce qui pourrait faire vibrer notre fibre nationale, mais elle y est probablement hostile. Ce sadisme s'apparente à un génocide culturel. Et le néonationalisme y est indifférent. La LNH est donc loin d'être la seule à blâmer. Les premiers à blâmer sont les faux-culs qui ont fait de nous tous des Québécois, anglophones comme francophones, faisant disparaître la nationalité canadienne-française.

La LNH se trouve entièrement confortée dans son refus de sympathiser avec la volonté d'une petite nation historique et fondatrice de se perpétuer par les circonstances politiques mise en place par le Parti québécois. Il a voulu gagner deux référendums en sacrifiant les intérêts particuliers des Canadiens-Français, et promu, à la place et au mépris de la réalité, l'absence de distinction nationale entre les Québécois. Le complot néonationaliste est d'abord anti Canadiens-Français, la LNH l'a bien compris.

## **2- Réchapper notre existence nationale ou l'indépendance, quelle priorité ?**

La question se pose. Il faut faire un choix, car les deux ne coïncident pas. Peut-on faire confiance à ceux qui ont orchestré le déclin de la nation canadienne-française pour réaliser une indépendance qui se traduirait par une émancipation nationale ? N'est-ce pas un leurre qui nous maintient dans l'impuissance politique ? Il faut s'inquiéter : quels gages additionnels faudrait-il donner à nos maîtres historiques pour que la dominance anglo-saxonne consente à une forme d'indépendance du Québec ?

Regardons ailleurs. Un pays comme la France est "indépendant", mais ses politiques structurantes sont décidées à Bruxelles, à l'OTAN et par d'autres puissances non imputables. Et pourtant, la France est malgré tout bien plus puissante que pourrait l'être un Québec indépendant.

Chez nous, l'indépendance, telle que définie dans la loi 99, est du même ordre. Au risque d'en arroser certains par une douche glaciale, l'indépendance, entretenue vivement dans les mentalités, mais devenue toujours plus hypothétique dans la réalité, ne donnerait pas les coudées franches aux Canadiens-Français... et ce serait justement à cette condition qu'elle pourrait passer. Elle serait tolérée dans la mesure où elle faillirait à donner les pouvoirs nécessaires aux Canadiens-Français pour assurer leur avenir. C'est vers une telle issue que tourne l'engrenage mis en place par le néonationalisme.

### **Christian Néron aux racines de la question nationale**

Depuis la Révolution tranquille, la question nationale se divise en deux pôles : l'étatique et le national. Un divorce qui n'existait pas chez les Canadiens-Français en 1867 et qui était encore inexistant chez Lionel Groulx de son vivant.

L'approche nationale enracinée est reprise ces jours-ci par Christian Néron : il rétablit les fondements de la question nationale engendrée par une injustice systémique maintenue contre les Canadiens-Français. Il faut le remercier de le faire avec une rare compétence. Il coupe court cependant à toute conclusion politique. Après avoir soulevé à juste titre l'indignation du lecteur, il se garde de conclure que, par voie de conséquence, l'escroquerie de 1867 ne peut être contestée et réparée que par ceux qui l'ont subie. C'est une règle du droit naturel que ceux qui estiment avoir subi un tort sont les premiers sinon les seuls à pouvoir légitimement réclamer justice. L'avenir national appartient donc d'abord aux Canadiens-Français...

Retour à l'approche étatique, elle en est venue lentement à se substituer à l'approche nationale pour nous faire aboutir à une affaire de séparation entre deux États (le fédéral et le provincial), dont un des deux serait censé nous représenter. Mais est-ce bien le cas ?

À la supercherie de 1867 se superpose désormais la supercherie édiflée sur la Révolution tranquille : L'État du Québec, réputé être le nôtre, ne reconnaît aucune existence légale, statutaire ou nationale aux Canadiens-Français. Il y a là un grave problème de légitimité de l'État du Québec à nous représenter. Et s'ajoutent à cela des conséquences très concrètes : la volonté d'un peuple qui avait voté oui à plus de 60% lors d'un certain référendum a été ignorée par les chefs de file qui prétendaient faire tout cela pour son bien, sa défense, son émancipation ! Pour eux, la détestable et archaïque "nation culturelle canadienne-française ne devait plus être évoquée en public. Elle devait disparaître au profit de la "nation civique", comme le rappelle avec satisfaction Alexis Tétreault dans son premier livre, dont nous présentons la recension plus loin dans ce bulletin de liaison.

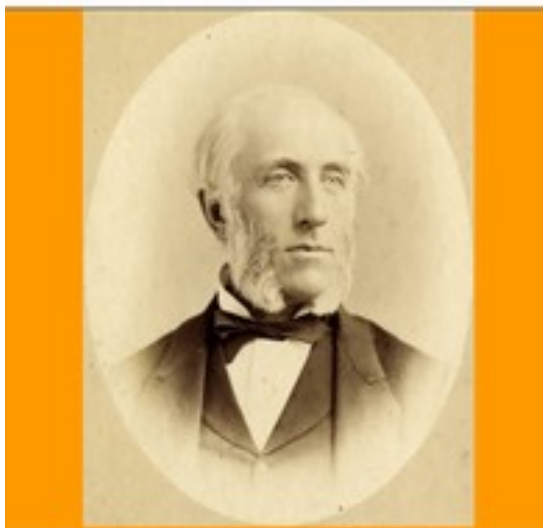
## **Volte-face des civiques ! La nation culturelle a sa place et fait des gains**

Entre-temps, les nations ethniques précolombiennes, dont PET ne voulait rien savoir au départ, parce que non conformes à sa doctrine, ont néanmoins obtenues une pleine reconnaissance. Ce concept bancal, archaïque, ce handicap quand il s'agit des Canadiens-Français serait parfaitement légitime et honorable quand il s'applique à d'autres. Admettons que la comparaison n'est pas ici l'expression de cas identiques, mais la différence de traitement entre deux réalités sociohistoriques et culturelles crève les yeux. La question posée brutalement est la suivante : le Canada est-il une fédération des nations socioculturelles ou une fédération de provinces administratives sans rapport avec la nationalité ? Il faudrait peut-être le demander à la Cour suprême et à l'État du Québec... ou sortir PET de sa tombe pour lui demander.

Il n'est pas anecdotique que Québec ne reconnaisse pas les Canadiens-Français. Ils sont absents du préambule de la loi 99 (2000) qui décrit dans le détail toutes les composantes d'un peuple québécois. À l'instar d'Ottawa, Québec ne reconnaît tout simplement pas l'existence des Canadiens-Français.

Toujours dans son dernier article, Me Néron utilise 19 fois le vocable canadiens-français pour décrire la supercherie, la duperie et la mauvaise foi dont les Canadiens-Français ont été les victimes en 1865-1867. Or, il faut retenir que Lévesque, en 1980 et 1981, ni Parizeau en 1995, ni la loi 99 en 2000, n'ont voulu évoquer les racines de la question nationale au Canada ! La transition s'opérait. La question était désormais posée dans des termes étatiques qui travestissent le fondement de la question nationale. Le subterfuge conduisait à neutraliser politiquement les Canadiens-Français, les amener à s'ignorer dans un Québec qui voudrait se séparer pour des questions fiscales, de laïcité et d'interculturalité.

<https://vigile.quebec/articles/la-supercherie-de-1867>



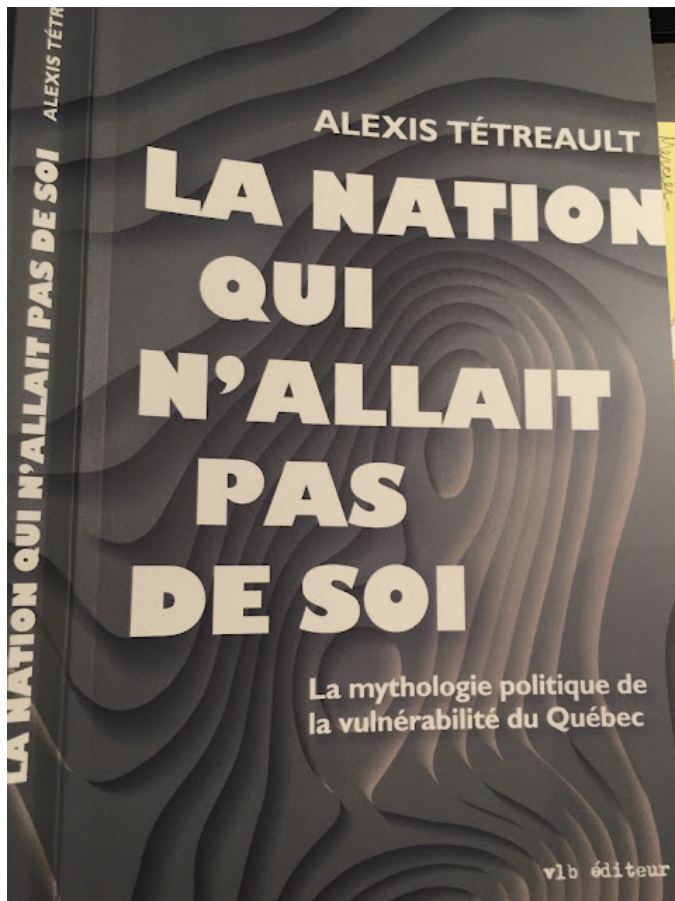
**VIGILE.QUEBEC**  
La supercherie de 1867

### **3- Mettre fin à une nation culturelle, pour se penser en nation politique !**

#### **Recension du livre d'Alexis Tétreault : La nation qui n'allait pas de soi**

Alexis Tétreault publie son premier essai aux éditions vlb.

Alexis Tétreault montre une bonne maîtrise de son sujet, ce qui étonne à 28 ans. Mais il est doctorant en sociologie et s'il a lu tous les livres qu'il cite dans son essai de 252 pages, il a beaucoup lu. Son essai est une synthèse historique, on pourrait dire une histoire des idées du Canada français depuis François-Xavier Garneau jusqu'à aujourd'hui, en passant par Lionel Groulx, Maurice Séguin, etc. Notamment, l'auteur écrit des pages intéressantes sur l'École historique de Montréal et celle de l'Université Laval. Il en fait la comparaison pour arriver à Cité libre, dont il pose le personnalisme et l'antinationalisme dans la filiation spirituelle de l'École de Laval.



Le projet du livre est de considérer notre histoire sous l'angle de la « vulnérabilité », qui serait une constante. On notera chez l'auteur une substitution du concept plus habituel de la « survivance » par celui de la vulnérabilité. Sur ce choix sémantique, on peut dire que la survivance implique une volonté du sujet de se maintenir, alors que la vulnérabilité est un état que l'on subit. Le mot survivance est peut-être trop marqué négativement pour qu'on le reprenne, qui sait ?

Pour le spécialiste que je ne suis pas, jusqu'aux environs de la page 100, l'ouvrage ne prête pas à la controverse. Selon moi, la synthèse de l'évolution des courants de pensée qui nous est présentée est assez réussie et mérite d'être lue pour qui veut rafraîchir ou parfaire ses connaissances. De nombreuses citations pertinentes viennent d'ailleurs étayer le propos.

Contrairement à plusieurs autres, l'auteur voit moins de ruptures que de continuité

entre toutes les époques de notre histoire, y compris dans le cas de la Révolution tranquille, qu'il interprète sans trop de surprise (et pas moins d'audace !), comme une étape qui nous mène à l'indépendance. Il cite abondamment Maurice Séguin. Cependant, plus loin, quand il explicite les différences entre les "acquis" de la Révolution tranquille par rapport au Québec d'avant, la continuité semble faire place à beaucoup de ruptures. Ce que l'auteur veut peut-être dire c'est qu'il n'est pas nécessaire de dénigrer le passé pour soutenir le présent. Sous ce rapport, il est cohérent : l'auteur analyse le passé pour l'expliquer à sa manière, sans le dénigrer.



À mesure que l'on avance dans la lecture, on sent toutefois que, pour son premier livre, le jeune sociologue restera en territoire connu. On attendra en vain une thèse originale, une remise en question... ou même un fil conducteur clair de sa pensée. Ceux qui connaissent les idées de Mathieu Bock-Coté, une filiation dans laquelle il semble s'inscrire, n'y trouveront pas beaucoup de nouveau. Les faits historiques rapportés et leurs liaisons captent notre intérêt, mais l'analyse politique ne casse pas des briques. Elle se conforme à une certaine orthodoxie. J'avoue que la mince conclusion, qui invite à retrouver un peu du sens de notre vulnérabilité face à un excès de confiance en soi m'a laissé sur ma faim.

En réalité les thèses suivantes sont au menu :

Les Canadiens-Français formaient une nation culturelle, remplacée à la faveur de la Révolution tranquille par une nation politique. L'indépendance est rendue possible par l'existence d'une nation politique, qui se reconnaît dans "son" État. L'émergence de la nation québécoise demandait de quitter la culture canadienne-française pour une culture de convergence civique. On pourrait voir un échantillon de cette évolution, pour prendre un exemple fort, le cas de la Saint-Jean-Baptiste devenue Fête nationale, jouissant du financement de l'État. L'absence de tout drapeau du Québec à l'édition 2020 de la Fête, n'était-elle pas une illustration du "chemin parcouru" dans la déconstruction de l'ethos national ? L'auteur ne dévie pas pour s'adonner à ce type d'analyse critique.

### **Vanter l'indépendance ou l'assimilation, mais que faire quand un indépendantisme s'accompagne d'un affaiblissement des caractéristiques de la nationalité elle-même ? p.107**

*« La nation fait corps avec l'État. » Mais « la conscience historique des Québécois se nourrit rarement des événements qui précèdent la Révolution tranquille » (p.144)*

Les Québécois commencent à se penser « en majoritaires » et non plus dans les termes de la survivance, même s'ils sont sujets à la vulnérabilité.

Comme majoritaires, une question plutôt délaissée par l'auteur, leur État doit-il se montrer responsable envers les minorités, leur accorder droits et protections. D'où, entre autres, les énoncés de la Loi 99 (2000) qui prend la peine de spécifier que les droits de la communauté anglophone sont consacrés et réaffirme la reconnaissance des nations ethniques autochtones. Ce qui n'est pas une mince contradiction et certainement un sujet à méditer. Comment des nations purement ethniques, nations culturelles et donc impuissantes aux yeux de l'auteur, ont-elles pu devenir des nations politiques ?

Et l'argument pourrait être élargi. Si les nations autochtones ont obtenu leur reconnaissance constitutionnelle de la part d'Ottawa et de Québec, laquelle comporte des garanties claires pour leur avenir et fait d'elles des personnalités politiques; si c'est le cas, par hypothèse, par traitement égal de cas semblables, pourquoi une autre nation du même type, soit sociohistorique et culturelle, comme celle des Canadiens-Français, qui, en plus est fondatrice du Canada (et, il ne faut pas se compter d'histoire, minoritaire en tout !) pourquoi cette nation n'aurait-elle eu aucun avenir à simplement persister dans son être ?

Un fédéralisme des nations au Canada ne pourrait-il pas se comparer avec une indépendance civique qui ne reconnaît pas les Canadiens-Français ? Alexis Tétreault n'aborde évidemment pas un tel sujet périlleux qui le ferait sortir de l'orthodoxie souverainiste.

L'auteur est silencieux sur la Loi 99, une pièce importante du contentieux Canada-Québec. Il réserve en revanche deux chapitres, un à la loi 101 (ch. 6) et l'autre à la loi 21 (ch. 7). Pour illustrer l'opposition entre deux États dits « nationaux », « *le Canada qui se prétend bilingue et multiculturaliste, et le Québec qui se prétend francophone et laïc* » (p. 150). Il faut se questionner ici sur la valeur d'une opposition perçue entre la laïcité de l'État et le multiculturalisme.

En conclusion, l'auteur estime que le sentiment de confiance des Québécois de former une majorité qui assure leur pérennité est trompeur. Il écrit :

*« Les Québécois croient vivre dans un Québec façonné par la Révolution tranquille, alors que ce dernier est soumis au Canada du rapatriement de 1982. On se limitera aux deux exemples qui nous sont à présent familiers pour l'illustrer brièvement : les lois 101 et 21. La Loi de la laïcité de l'État est déjà amputée de plusieurs de ses dispositions par les tribunaux (...) son sort échappe à la majorité québécoise, qui l'appuie pourtant massivement. »* (p.248)

Il ajoute :

*« En d'autres mots : la loi 21 sera jugée par les magistrats de la majorité canadienne à la lumière du régime de la majorité canadienne, comme ce fut le cas pour la loi 101 depuis 1977. »* (p.248)

Ces derniers extraits doivent être mis en contraste avec «... *la nation québécoise qui se projette dans un État qu'elle n'hésite plus à mettre à son service* » (p.146)

Les Québécois possèdent-ils leur État, oui ou non ? L'auteur ne répond pas clairement à la question, mais sa conclusion est d'inviter les Québécois à se méfier du sentiment de permanence, voire d'éternité nationale. Il y aurait donc encore des motifs à se sentir vulnérable, malgré tout le bien qu'il dit de la Révolution tranquille et de la nation politique qui en est redevable. À ce compte, un tout petit pas suffirait pour replonger dans la survivance. Hormis sa dimension économique, la Révolution tranquille n'était peut-être au fond qu'une Révolution culturelle.



#### 4- Frais d'adhésion

---

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la Fédération à l'adresse de courriel [Pierre.Bouchard08@videotron.ca](mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Nous vous contacterons pour le paiement.

### Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard ( <a href="mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca">Pierre.Bouchard08@videotron.ca</a> ). Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.
<p style="text-align: center;">Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française. Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !</p>